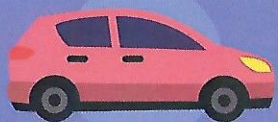


Dans le cadre de sa politique destinée à limiter l'émission des gaz à effet de serre, le Département, conscient des enjeux en matière de transition énergétique vous aide à l'acquisition de :



Voitures
électriques ou hybrides rechargeables à quatre roues



Voitures sans permis
à moteur électrique (voiturettes)



Vélos
à assistance électrique



Deux-roues motorisés
électriques, y compris scooters à trois roues, à l'exclusion des trottinettes et gyropodes

Seuls les véhicules neufs sont éligibles au dispositif. Location longue durée, leasing... exclus.

Qui peut bénéficier de l'aide?



Tous les Lotois qui résident à titre principal dans le Lot depuis au moins un an



Tous les Lotois qui ont 18 ans ou plus au moment de l'achat



Les personnes en contrat d'alternance (apprentissage ou professionnalisation)

Quel montant d'aide?

Personne non imposable
ou faisant partie d'un ménage non imposable

Personne imposable
ou faisant partie d'un ménage imposable



Voitures électriques ou hybrides rechargeables avec permis

► L'aide ne portera que sur l'achat d'un véhicule dont le montant sera inférieur à 45 000 € TTC

3 500 €

2 500 €

+ bonus de 1 000 €

si déplacements journaliers domicile/travail supérieurs ou égaux à 30 kms aller-retour



Voitures sans permis électriques et deux-roues motorisés électriques, y compris scooters à trois roues

► Hors trottinettes et gyropodes
► L'aide sera plafonnée si son montant est supérieur à 40 % du coût d'achat.

700 €

500 €



Vélos à assistance électrique

► L'aide sera plafonnée si son montant est supérieur à 40 % du coût d'achat.

400 €

300 €